

## Coordination Rurale : « De la poudre aux yeux ! »

© 25/05/2018 |  Amélie Bachelet •  Terre-net Média

**La Coordination Rurale se félicite que les coûts de production soient pris en compte dans la détermination du prix mais estime cela insuffisant. Le syndicat aurait préféré des sanctions si un produit est acheté en dessous de ce coût.**

**A** lors que **le projet de loi agriculture et alimentation** est débattu à l'Assemblée nationale depuis mardi et pour une semaine, **la Coordination Rurale** « se félicite de voir son acharnement aboutir à la prise en compte **des coûts de production** et de leur évolution pour la détermination du prix dans les contrats. Cela demeure malheureusement totalement insuffisant face à la réalité du marché et cela ne garantit toujours pas un prix respectant ces coûts de production, ceux-ci ne représentant qu'un critère parmi d'autres ! »

« Comment peut-on penser que cette loi permettra aux céréaliers, par exemple, de vendre leurs récoltes au-dessus de leurs coûts de production quand les prix et les échanges sont malheureusement mondiaux ? » s'insurge Bernard Lannes, président de la Coordination Rurale.

« La CR aurait préféré voir sanctionné le fait d'acheter un produit en dessous de son coût de production et rappelle qu'il est urgent de recentrer la production agricole sur les besoins des consommateurs européens, de protéger nos marchés européens et de sortir les marchandises agricoles de tous les accords de libre-échange. Il est également dommage de voir rejetée la proposition de la tenue d'une réunion annuelle entre le gouvernement, les interprofessions et les syndicats afin de fixer des prix planchers. »